

Objectif général	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
<b>OG1</b> <b>Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions</b>	OO1-1 Assurer la gouvernance de planification de la prévention des inondations à une échelle cohérente	D1-1-1 Définir des périmètres de déclinaison de la Directive Inondation (TRI/SLGRI) cohérents au regard des caractéristiques géographiques, hydrographiques et des enjeux	Besoin de révision des périmètres TRI/SLGRI (enclaves, communes à réintégrer au regard des enjeux, de l'aléa, échelle des bassins de risque, articulation périmètre SLGRI CDA La Rochelle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réinterroger le périmètre du TRI pour le 2<sup>ème</sup> cycle de la Directive Inondation : rattachement de communes (sud du TRI ?, rive gauche estuaire de la Seudre ?) ou détachement de communes (nord du TRI ?), sectorisation...</li> <li>• Repenser le(s) périmètre(s) SLGRI pour le 2<sup>ème</sup> cycle de la Directive Inondation en cohérence avec les bassins de risque</li> <li>• Mettre du lien entre périmètres SAGE et périmètres SLGRI, renforcer la solidarité amont-aval</li> </ul>
		D1-1-2 Coordonner les outils stratégiques (SLGRI) et programmatiques (PAPI)	Présence de 5 PAPI sur le TRI Communes à cheval sur plusieurs PAPI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Articulation de la SLGRI Littoral Charentais-Maritime avec les SLGRI voisines</li> <li>• Mettre en œuvre la SLGRI par bassins de risque (périmètres PAPI)</li> <li>• Rationaliser / coordonner les actions sur les risques, relatives aux communes situés sur deux périmètres PAPI</li> <li>• Favoriser la cohérence entre les PAPI du TRI (instance inter-PAPI, actions partagées...)</li> </ul>
		D1-1-3 Couvrir l'unique zone à enjeux encore "blanche" par un PAPI : marais de Brouage	Absence de PAPI sur le bassin de risque de Brouage. Enjeux identifiés sur ce territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rattacher le territoire du marais Brouage à un PAPI existant (solution privilégiée) ou s'orienter vers un PAPI spécifique</li> </ul>
	OO1-2 Consolider la gouvernance opérationnelle du "grand cycle de l'eau" : GEMAPI et hors GEMAPI	D1-2-1 Limiter le fractionnement territorial de l'exercice de la compétence GEMAPI	Structuration en cours de la gouvernance dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI  Nombreux scénarios organisationnels au sein du TRI, échelles territoriales variables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier une cohérence littorale pour la prévention des inondations (par submersion marine) et pérenniser l'action d'investissement du Département en matière de protection contre les submersions marines</li> <li>• Privilégier une structuration supra-EPCI pour l'exercice de la GEMAPI : cohérence hydrographique, mutualisation...</li> <li>• Associer aux réflexions GEMAPI d'un EPCI, les EPCI voisins partageant un même bassin de risque ou bassin hydrographique</li> </ul>
		D1-2-2 Assurer le lien fonctionnel entre les différents item de la GEMAPI et le hors GEMAPI	Systèmes d'endiguement à définir avec identification de gestionnaires  Coordination nécessaire en terme de gouvernance entre MA/PI (au sein de la compétence GEMAPI) et hors GEMAPI  Diversité des acteurs impliqués dans les scénarios futurs pour la GEMAPI et la gouvernance hors GEMAPI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter le fractionnement fonctionnel entre gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations</li> <li>• Assurer un lien entre associations syndicales (ASA...) et collectivités GEMAPIennes</li> <li>• Consolider une gouvernance partagée (dont GEMAPI) entre CdC Oléron et autres acteurs insulaires et continentaux (ASA, communes, EPTB, PETR...)</li> </ul>
		D1-2-3 S'organiser pour une gestion coordonnée et concertée des marais	Les marais, espaces structurants dans l'activité économique et les usages au sein du TRI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'orienter vers une gestion concertée des marais</li> <li>• Revoir la gouvernance des marais à l'aval du bassin de la Seudre (défaut de structuration)</li> <li>• Sur le marais de Brouage : poursuivre la coopération intercommunautaire entre CdA de Rochefort et CdC de Marennes pour l'étude du fonctionnement du marais et l'élaboration d'un contrat territorial en lien avec la GEMAPI</li> <li>• Intégrer les aspects économiques (agriculture, conchyliculture...) dans la gouvernance</li> </ul>

Objectif général	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
<b>OG2</b> <b>Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés</b>	OO2-1 Affiner la connaissance des aléas et des enjeux du territoire	D2-1-1 Améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique du territoire et de ses aléas	Manque de connaissance sur le rôle des espaces naturels (marais, dunes...) lors des phénomènes de submersion marine  Besoin de mieux identifier le lien entre submersion et ruissellement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux connaître le rôle des marais en tant que zones tampons des submersions</li> <li>Capitaliser les connaissances sur les protections « traditionnelles » (levées, taillées) et « naturelles » (cordons dunaires)</li> <li>Mieux évaluer les interactions risque ruissellement pluvial et submersion et intégrer la question du risque de ruissellement pluvial dans les stratégies de prévention des inondations</li> <li>Étudier les contraintes des exutoires de bassins versants soumis aux influences des niveaux marins</li> </ul>
		D2-1-2 Affiner la connaissance des enjeux spécifiques du territoire	Manque de connaissances sur la population saisonnière  Attente d'étude complémentaire sur des enjeux du TRI sur les marais de Brouage sans PAPI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre l'acquisition de connaissances sur l'ensemble du territoire : exposition des équipements publics, réseaux...</li> <li>Mieux identifier les enjeux spécifiques sur le marais de Brouage</li> <li>Identifier les zones d'occupation par des structures légères de loisirs et la population concernée</li> <li>Améliorer la connaissance de la population saisonnière (nombre, pratiques...)</li> </ul>
		D2-1-3 Mettre en place un observatoire commun des risques sur le territoire	Besoin d'une meilleure appropriation des enjeux par les acteurs du territoire et la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partager la connaissance à l'échelle du TRI en créant un observatoire commun des risques</li> <li>Viser une mise à jour continue de la connaissance des enjeux sur les territoires</li> </ul>
	OO2-2 Développer la conscience du risque des populations permanentes mais aussi saisonnières	D2-2-1 Pérenniser la mémoire du risque et des événements	Mémoire du risque submersion à entretenir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler sur la mémoire du risque et l'entretenir dans la durée</li> <li>Prévoir des aménagements (projets artistiques par ex) rappelant les événements sur des bâtis pérennes</li> <li>Mailler de repères de submersion marine les territoires non couverts à ce jour (marais de Brouage)</li> </ul>
		D2-2-2 Diversifier, cibler les actions de sensibilisation et innover	Spécificité du risque submersion à prendre en compte dans les actions liées à la culture du risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les populations permanentes en innovant sur les vecteurs de communication</li> <li>Enrichir la culture du risque inondation par une approche sociologique : enquête, témoignage, partage...</li> <li>Développer des actions de sensibilisation auprès des scolaires</li> <li>Diffuser de l'information préventive sur les conditions d'occupation des cabanes ostréicoles (pictogrammes, panneaux, etc.)</li> <li>Permettre un accès par les habitants à l'information sur les cotes NGF de la topographie du territoire</li> <li>Élaboration et diffusion des DICRIM sur les communes démunies</li> <li>Améliorer la diffusion de l'information relative à la vulnérabilité des activités conchylicoles et aquacoles (actions vers la filière)</li> </ul>
		D2-2-3 Sensibiliser spécifiquement les populations saisonnières	Population saisonnière difficile à atteindre en terme de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser – informer la population touristique (augmentation forte en avant saison estivale), les résidents secondaires et les propriétaires d'habitations légères de loisirs, de cabanes ostréicoles</li> <li>Innover dans les pratiques et les moyens d'informer ou de sensibiliser ces populations non permanentes</li> <li>Mettre en place une action ciblée de sensibilisation de la population touristique au rôle de protection des cordons dunaires</li> </ul>

Objectif général	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
<b>OG3</b> <b>Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés</b>	OO3-1 Renforcer la prévision et l'alerte en amont de l'évènement	D3-1-1 Se doter et partager sur le territoire un système de surveillance et d'alerte complémentaire au système « vigilance vague submersion »	Anticipation de la gestion de crise liée au risque submersion à optimiser  Besoin de coordination à l'échelle du territoire concerné par la SLGRI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir de meilleurs outils de prévision du risque submersion : développer le projet Survey 17 (Atlas des surcotes et submersions marines dans les pertuis charentais et système de prévision pré-évènement exceptionnel)</li> <li>• Valoriser le système d'alerte locale sur la baie d'Yves et partager des méthodes à l'échelle de la SLGRI</li> <li>• Maîtriser la chaîne d'alerte opérationnelle : assurer une surveillance ; alerter la population ; déployer les moyens de protection des biens et des personnes</li> </ul>
	OO3-2 Organiser une gestion de crise efficace en termes de moyens, de coordination et adaptée aux enjeux des territoires	D3-2-1 Développer, harmoniser les systèmes opérationnels de gestion de crise	Diversité des acteurs impliqués dans la gestion de crise  Besoin de travailler sur la coordination des acteurs et étapes de la gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser la couverture territoriale en PCS, homogénéiser le contenu et les trames des PCS</li> <li>• Inciter les communes à mettre en place des réserves communales de sécurité civile</li> <li>• Concerter les différents acteurs pour l'élaboration des PCS : préfecture, SDIS, opérateurs réseaux, protection civile...</li> <li>• Développer la mise en place d'exercices de simulation et synchroniser les différents intervenants et services dans le cadre de ces exercices</li> <li>• Pérenniser le rôle du Département en tant que partie prenante de la gestion de crise pour le risque submersion marine</li> <li>• Accentuer les actions au stade de la pré-crise, notamment l'évacuation des marais</li> </ul>
		D3-2-2 Proposer une approche intercommunale d'accompagnement des PCS	Prise en compte de l'évolution intercommunale du territoire dans la gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualiser les exercices de simulation</li> <li>• Avoir une base de données matériels et moyens humains partagée par les communes</li> <li>• Avoir un document identifiant l'ensemble des points de rassemblement à l'échelle des EPCI (Ile d'Oléron en priorité)</li> <li>• Tendre vers un outil intercommunal d'appui à la gestion de crise (en support des PCS)</li> <li>• Initier une réflexion sur les gestion des déchets post-submersion (volume, nature des déchets, filières...)</li> </ul>
		D3-2-3 Prévoir des réponses adaptées aux fonctionnalités économiques et infrastructurelles du territoire	Spécificité du territoire à considérer en temps de gestion de crise (activité agricole et ostréicole, forte population touristique, insularité,...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associer les gestionnaires pour améliorer la gestion des réseaux en temps de crise</li> <li>• Anticiper la perspective du maintien des populations sur place dont les populations sensibles au travers de plans de continuité des infrastructures dont réseaux de distribution ; la prise en compte des populations saisonnières, population non sédentaire...</li> <li>• Adapter la gestion de crise à la saisonnalité (enjeux différents : tourisme, gestion des réseaux - gaz, ré-alimentation...)</li> <li>• Analyser les moyens de stockage d'énergie pour subsistance des réseaux notamment téléphoniques</li> <li>• Améliorer la gestion de crise sur les lieux d'activité conchylicole et aquacole (modalités d'alerte)</li> <li>• Identifier de manière préventive des zones refuges (points hauts) pour le bétail pâturant dans les zones submersibles</li> </ul>
OO3-3 Accompagner les acteurs du territoire en post-crise	D3-3-1 Étudier les modalités d'accompagnement des acteurs économiques pour une reprise plus rapide de leur activité	Activités économiques indispensables pour le développement du territoire, à remettre en service dans un délai raisonnable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner une place plus importante à l'accompagnement post-crise pour un retour à la normale plus rapide</li> <li>• Repenser l'accompagnement des entreprises dans le retour à la normale (évolution loi NOTRe, rôles de l'intercommunalité et de la Région)</li> <li>• Améliorer la coordination des acteurs, anticiper les besoins en matériaux et matériels pour réduire le délai de retour à la normale des activités agricoles, aquacoles et conchylicoles après submersion</li> </ul>	

Objectif général	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
<b>OG4</b> <b>Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité</b>	<b>OO4-1</b> <b>Connaître les vulnérabilités du territoire et agir pour leur réduction</b>	<b>D4-1-1</b> Améliorer la connaissance des enjeux du territoire et de leur vulnérabilité au travers de la réalisation de diagnostics de vulnérabilité	Manque de diagnostics de vulnérabilité  Dans le cadre du diagnostic de la SLGRI, identification d'enjeux sensibles liés aux caractéristiques du territoire (insularité, zone touristique, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un « référentiel de vulnérabilité » multi-enjeux (bâtiments, infrastructures, réseaux, ICPE, patrimoine culturel...), pour nourrir les mesures de réduction de la vulnérabilité, améliorer la gestion de crise et la réduction des dommages (cahier des charges national)</li> <li>• Initier les diagnostics de vulnérabilité des équipements sensibles: réseaux, infrastructures routières, ferroviaires et portuaires (dont liens îles/continents), lieux d'occupation saisonnière, zones de rassemblement collectives, patrimoine culturel (irréversibilité des dommages)...</li> </ul>
		<b>D4-1-2</b> Mener des actions de réduction de la vulnérabilité des activités économiques	Activités économiques globalement vulnérables au risque de submersion marine, toutes filières confondues (primaire, secondaire, tertiaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudier la résilience des terrains agricoles à la submersion marine (bibliographie, recherche...)</li> <li>• Etudier les différentes stratégies de réduction de la vulnérabilité de l'activité économique liée à la conchyliculture et l'aquaculture</li> <li>• Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité des entreprises : sensibilisation des acteurs économiques, accompagnement technique des petites entreprises...</li> </ul>
		<b>D4-1-3</b> Promouvoir l'adaptation du bâti au risque de submersion	Caractéristiques du bâti à prendre en compte dans la réduction de la vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer des guides de recommandations pour l'adaptation de l'habitat au risque : matériaux, conception...</li> <li>• Réfléchir à des préconisations, à des nouvelles solutions d'aménagement sur le bâti pour favoriser une culture architecturale du risque</li> <li>• Prévoir les mesures de protection et de réduction de la vulnérabilité à l'échelle du bâti : à examiner notamment dans le cadre des PPRL et des PAPI</li> <li>• Étudier l'adaptation du bâti pour la filière conchylicole et aquacole</li> </ul>
		<b>D4-1-4</b> Structurer et organiser une politique d'aide financière pour faciliter l'adaptation des enjeux au risque de submersion	Besoin d'accompagnement financier pour adapter le territoire aux spécificités du risque submersion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner financièrement l'adaptabilité des territoires au risque submersion, et notamment les personnes à faibles revenus : collectivités, ANAH, FPRNM...</li> <li>• Mobiliser les compagnies d'assurance autour de ce sujet de la réduction de vulnérabilité</li> </ul>
	<b>OO4-2</b> <b>Intégrer les conséquences du changement climatique dans des réflexions d'aménagement</b>	<b>D4-2-1</b> S'engager dans des actions pour anticiper et s'adapter au changement climatique	Poursuite et accentuation de l'évolution des conditions climatiques dans le futur (réchauffement, hausse du niveau de la mer, fréquence et intensité des événements de submersion,...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique, notamment au travers des SCOT</li> <li>• Initier une réflexion à long terme sur l'impact de l'élévation du niveau des océans sur l'aménagement et l'urbanisme</li> <li>• Intégrer les conclusions du GIEC sur l'évolution des activités agricoles (anticiper et adapter les pratiques par rapport à l'augmentation du niveau de la mer)</li> </ul>
		<b>D4-2-2</b> Étudier le repli stratégique comme un scénario possible pour la réduction de la vulnérabilité à long terme	Secteurs à enjeux protégés par des ouvrages et dimensionnés post-Xynthia Activités agricoles vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les réflexions du repli stratégique de sites urbains aux problématiques territoriales, notamment au travers des SCOT</li> <li>• Envisager une forme de repli stratégique (adaptation des pratiques) pour réduire la vulnérabilité agricole (lien D4-1-2 et projet Ad'apto sur le marais de Moëze)</li> </ul>

Objectif général	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
	OO4-3 Tendre vers une meilleure prise en compte du risque dans l'urbanisme et la planification tout en veillant à une bonne articulation des différentes réglementations	D4-3-1 Améliorer la prise en compte du risque submersion marine dans les documents de planification	Déficit de prise en compte du risque submersion dans les documents d'urbanisme  Besoin de retours d'expériences	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire preuve de pédagogie sur l'intégration des risques dans les documents d'urbanisme (PLU, PLU(i), SCOT), au-delà de l'annexion du PPR : zonage particulier du document d'urbanisme, orientations d'aménagement et de programmation sur les secteurs sensibles (anticiper la prise en compte dans l'aménagement opérationnel), risque d'inondation comme un critère du parti d'aménagement...</li> <li>Croiser la prise en compte du risque submersion le plus en amont possible avec les projets de développement de la commune et les contraintes diverses : périmètres de protection sanitaires, zonages environnementaux...</li> <li>Poursuivre l'expérimentation SCoT Marennnes Oléron sur la prise en compte du risque submersion dans les SCOT, capitaliser et partager ce retour d'expérience</li> <li>Agir et sensibiliser pour une meilleure prise en compte du risque dans l'aménagement et l'urbanisme au niveau de l'intercommunalité</li> <li>Limiter l'imperméabilisation des sols via le schéma directeur des eaux pluviales afin de réduire le phénomène de ruissellement qui amplifie les conséquences liées à la submersion marine</li> <li>Inscrire des principes cadrant les usages en reconversion des bâtiments conchylicoles pour limiter la vulnérabilité (occupation cabane ostréicoles)</li> </ul>
		D4-3-2 Veiller à l'harmonisation des réglementations inhérentes aux différents types d'espaces et de zonages	Diversité des réglementations liée à l'urbanisme, le littoral, la protection des espaces du naturel, paysage,...	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à la bonne articulation des différentes réglementations sur le littoral, les sites classés, les PPR, la loi « littoral »...</li> <li>Assurer une meilleure information des réglementations applicables</li> <li>Positionner la nécessité de gestion et d'intervention sur les marais au regard de ces réglementations</li> </ul>
<b>OG5</b> <b>Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements</b>	OO5-1 Valoriser la capacité tampon des marais et des lits majeurs	D5-1-1 Favoriser la reconquête et l'entretien des zones d'expansion	Nécessité de valorisation des espaces naturels dans un objectif de protection contre les inondations  Besoin de pérennisation des usages des marais	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver les fonctionnalités des champs d'expansion situés en arrière des digues et des levées de terre</li> <li>Prendre en compte les espaces naturels dans la gestion du risque en tant qu'enjeu et en tant que moyen de lutte contre les conséquences de la submersion</li> <li>Permettre le développement et le renouvellement économique des marais</li> <li>Sur les marais salés de la Seudre : limiter la déprise agricole et hydraulique, améliorer l'outil de production, réhabiliter les claires de vivier</li> <li>Renforcer et pérenniser une gestion traditionnelle au sein du marais de Brouage</li> </ul>
		D5-1-2 Développer la concertation autour des usages des zones d'expansion	Besoin d'accompagnement de la filière agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réfléchir à la notion de résilience pour une meilleure acceptabilité du public ainsi qu'aux stratégies de repli</li> <li>Valoriser le guide national portant sur la concertation dans le cas de réalisation de zones de sur-inondation</li> <li>Réfléchir à une compensation économique correspondant à une indemnisation des agriculteurs dans le cas de réalisation de zones de sur-inondation</li> </ul>

Objectif général	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
	OO5-2 Gérer les capacités d'écoulement dans les réseaux hydrauliques des marais	D5-2-1 Améliorer la gestion et l'entretien préventif des marais	Défaut d'entretien de certains marais  Besoin de valorisation du rôle préventif des marais	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des ouvrages hydrauliques dans le but d'optimiser leur gestion courante et la gestion préventive pré-submersion marine</li> <li>• Avoir une gestion raisonnée et concertée des marais : prendre en compte le multi-usage et les enjeux ou besoins aval</li> <li>• Sur le marais salé, mieux identifier les zones de stockage des eaux et les zones propres à l'activité conchylicole et aquacole</li> <li>• Lutter contre la déprise (marais de Seudre, marais de Brouage...) : usage des terrains, entretien des dessertes, gestion des niveaux d'eau, entretien des canaux et fossés...</li> <li>• Traiter les dépôts susceptibles de constituer des embâcles (gestion des dépôts sauvages)</li> </ul>
		D5-2-2 Optimiser le ressuyage post-submersion	Défaut d'évacuation des eaux en cas de submersion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir une vidange hydraulique optimisée pour favoriser le retour à la normale : réflexion sur la gestion des ouvrages en post-crise, amélioration des conditions d'écoulement en aval des vannages...</li> <li>• Avoir une gestion raisonnée de cette vidange prenant notamment en compte la qualité des eaux dans les zones conchylicoles (salinité, turbidité)</li> </ul>
<b>OG6</b> <b>Améliorer la gestion des ouvrages de protection</b>	OO6-1 Assurer une gestion durable des systèmes d'endiguement et interroger la gestion des autres ouvrages à enjeux	D6-1-1 Définir les systèmes d'endiguements (ouvrages principaux et annexes) et améliorer leur connaissance	Evolution réglementaire en matière de classement des digues  Définition des systèmes d'endiguement dans le cadre du Plan Dignes et au titre de la GEMAPI  Evolution du vocabulaire (niveaux de protection,...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les collectivités GEMAPIenne sur la définition des systèmes d'endiguement et l'évolution réglementaire, en lien avec la mise en œuvre du plan « digues » départemental</li> <li>• Définir les systèmes d'endiguement en association avec les acteurs et usagers du territoire</li> <li>• Veiller à l'intégration des ouvrages annexes (vannages, digues de 1<sup>er</sup> rang...) dans les systèmes d'endiguements</li> <li>• Organiser des retours d'expériences sur la gestion des ouvrages de protection contre la submersion marine</li> <li>• Améliorer la connaissance sur les systèmes d'endiguement dans le cadre des réflexions de pré-figuration GEMAPI, des PAPI et des demandes d'autorisation réglementaires</li> </ul>
		D6-1-2 S'organiser pour une gestion durable et efficace des systèmes d'endiguement	Besoin de partage d'expertise technique de références communes sur les ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer le contrôle et l'entretien des systèmes d'endiguement : échelle territoriale de gestion, moyens humains et financiers dédiés, organisation/planification des missions</li> <li>• Disposer d'une vision commune et partagée de la gestion des ouvrages hydrauliques (ex : vannes)</li> </ul>
		D6-1-3 Étudier le devenir des ouvrages de protection n'entrant pas dans le champ du décret « digues » mais présentant un intérêt stratégique	« Digues » n'entrant pas dans un système d'endiguement, effacées au titre de la GEMAPI  Modalités évolutives de financement et de gestion de ces ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier le rôle et l'intérêt particulier de ces ouvrages (ex : ouvrage protégeant une population inférieure à 30 personnes ou un équipement majeur)</li> <li>• Engager une réflexion sur la prise en charge de ces ouvrages (financements, gestion, responsabilité)</li> <li>• Renforcer la gestion des levées de terre de type taillées (estuaire de la Seudre) en responsabilisant les propriétaires privés et/ou à moyen terme, en envisageant une gestion collective</li> </ul>

Objectif général	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
	OO6-2 Mettre en œuvre une stratégie de protection concertée des zones à enjeux du littoral	D6-2-1 Mettre en œuvre les schémas de protection définis dans les PAPI	Travaux définis dans les PAPI en cours ou à venir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des schémas de protection de l'estuaire de la Charente (avenant PAPI Charente &amp; Estuaire) et de l'estuaire de la Seudre (PAPI complet Seudre)</li> <li>• Poursuivre la réalisation des travaux sur l'Île d'Oléron (PAPI Oléron et son projet d'avenant) et la Baie d'Yves (PAPI SILYCAF et son avenant)</li> <li>• Définir la stratégie sur la rive charentais-maritime de l'estuaire de la Gironde (PAPI SMIDDEST) : concerne Meschers-sur -Gironde pour le TRI</li> <li>• Analyser les impacts hydrauliques des projets au-delà du seul périmètre immédiat de l'aménagement étudié</li> <li>• Bien évaluer dans le cadre des études opérationnelles l'impact sur les activités économiques (fuseau du tracé des ouvrages) et l'incidence environnementale</li> </ul>
		D6-2-2 Explorer des solutions de protection douce	Territoire littoral riche en dunes, barrières naturelles au risque submersion. Espaces fragiles, vulnérables à l'érosion.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir pour préserver l'enjeu du maintien de méthodes douces de protection que ce soit sur le cordon dunaire (long terme) ou les marais ouverts ; gérer les usages</li> <li>• Agir contre le phénomène d'érosion dunaire, qui contribue à fragiliser la protection contre la submersion marine</li> <li>• Avoir une connaissance des systèmes sédimentaires afin de développer de nouvelles techniques, de prioriser les zones à traiter, de globaliser l'action sur un territoire/système de grande ampleur et homogène</li> <li>• Disposer de retours d'expérience d'autres modalités de protection que les digues</li> </ul>